

vivre à montreux

Journal d'information communal - No 12 - Février-Mars 2011

**Elections :
aux urnes citoyens !**



Toutes les infos sur
les élections **pages 3 à 6**

Mobilité
à Chernex **page 7**

Montreux
Pratique **page 8**



COMMUNE DE
MONTREUX



EDITO

Cette édition du «Vivre à Montreux» présente un dossier «spécial élections». En effet, le 13 mars prochain, les électeurs seront appelés à désigner les Autorités qui dirigeront la Commune dès le 1er juillet prochain et pour cinq ans.

Nombreux sont les candidats qui ont décidé de donner de leur temps pour conduire les affaires communales. La Municipalité a souhaité les présenter et donner la parole aux partis pour qu'ils puissent faire état de leurs projets pour la prochaine législature. Par ailleurs, des explications détaillées sur la façon de voter et les échéances principales des élections communales permettront de renseigner au mieux les électrices et électeurs sur les aspects pratiques liés à cet enjeu majeur pour la vie de la Commune.

Afin de permettre la meilleure légitimité possible des nouvelles autorités élues, il importe que la participation soit élevée. Votre participation est donc vivement attendue.

Dès lors, un seul slogan : votez et faites voter!

Pierre Salvi, *Syndic*

En couverture :
Ce montage photo illustre le thème principal de ce numéro : les élections. Le 13 mars, les Montreusiens sont invités à élire un nouveau Conseil communal et une nouvelle Municipalité pour la législature 2011-2016.



R. Salvi

Le rendez-vous du Conseil communal

Lors de sa séance du 8 décembre 2010, le Conseil communal a adopté...

... le préavis (27/2010) sur la fixation du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2011-2016. Le taux d'activité du Syndic reste ainsi fixé à 80%, celui des Conseillers municipaux à 60%;

... le préavis (36/2010) relatif au projet de budget communal ordinaire pour 2011, tel qu'amendé. Les amendements concernent principalement des refus d'augmentations de postes ou de création de nouveaux postes au sein de l'administration, ainsi qu'une réduction du budget informatique;

... le préavis (37/2010) sur le projet de budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du haut-Léman (CIEHL);

... le préavis (38/2010) sur le projet de budget 2011 du Fonds culturel Riviera.

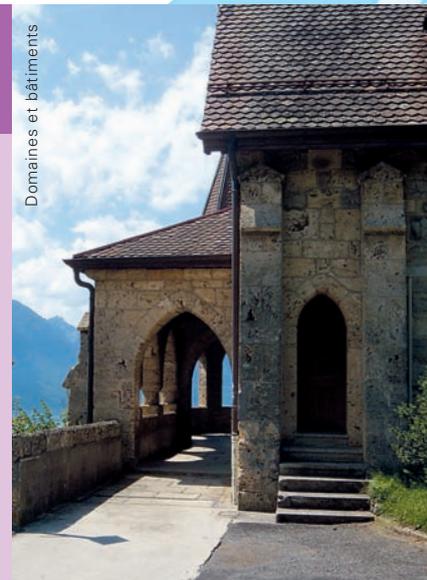
Lors de sa séance du 2 février 2011, le Conseil communal a adopté...

... le préavis (18/2010) relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta – rue du Port» à Clarens. Le plan partiel d'affectation prévoit notamment le maintien de la ferme de la rue du Port;

... le préavis (40/2010) sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'984'000.– pour l'entretien du patrimoine privé communal. Il s'agit de travaux d'entretien ou de rénovation dans des bâtiments scolaires, des alpages, des bâtiments publics et administratifs, des lieux de culte et des installations sportives;

... le préavis (41/2010) sur l'octroi d'un crédit de Fr. 940'000.– pour financer l'assainissement de huit installations de chauffage des bâtiments communaux afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air).

Domaines et bâtiments



Le Temple de Glion : le crépi des murs et du plafond sera assaini.

Edité par :
la Municipalité de Montreux,
février - mars 2011

Impression :
Imprimerie Monney, Clarens

Graphisme :
Salvi création publicitaire

Tirage :
15'000 exemplaires

Rédactrice responsable :
Béatrice Merk Mietta,
chargée de communication,
tél. : 021 962 79 40.

Courriel :
merkmieta@comx.org

Imprimé sur du papier certifié FSC

Visitez le site internet de la Commune :
www.commune-de-montreux.ch

Prochaines séances :

Mercredi 16 mars 2011, 20h
Centre des congrès 2m2c

Mercredi 4 mai 2011, 20h
Palace de Caux

Pour s'informer des éventuels changements, tél. 021 962 77 77.

23 mars, 17-19h, visite publique du chantier de rénovation de l'Auditorium Stravinski.
Entrée principale puis niveau B5.
Les séances sont publiques.



La Municipalité et le Conseil communal forment ensemble ce que l'on appelle nos «Autorités» mais leur rôle est très différent. La Municipalité est l'Autorité exécutive. Elle compte 7 membres qui sont les gestionnaires de la Commune, sous la direction du Syndic.

Le Conseil communal compte 100 membres. On parle souvent de législatif, mais elle est une Autorité délibérante, car le Conseil n'édicté pas de loi.

Les candidats au Conseil communal

5 listes ont été déposées, tant pour le Conseil communal que pour la Municipalité. Les candidats à la Municipalité sont également inscrits sur la liste de leur parti pour le Conseil communal.

- 4.38 WINKLER Lionel, conseiller communal, responsable maintenance et sécurité
4.39 BONETTI Angela, guide hôtesse part-time, femme au foyer
4.40 BÜHLER-BORLAT Anne-Lise, juriste
4.41 CHESSEX Jérôme, vendeur automobile
4.42 CORNAZ Susanne, médecin
4.43 DEPALLENS Yves, économiste HEG
4.44 DESPOND Florian, tavailleur
4.45 GAY Claude Pascal, économiste
4.46 GIULIANO Angelo, directeur PME
4.47 GRAU Kevin, conseiller en assurances
4.48 GROGNOZ Elvira, employée de bureau
4.49 LA ROSA Gian Franco, carreleur
4.50 MILLER Nick, médecin psychiatre
4.51 NICOU LAZ Pierre-Yves, projeteur en technique du bâtiment
4.52 NIQUILLE Francis, employé de commerce, agent d'assurances
4.53 PABST Cyril, adjoint chef forestier
4.54 PIEMONTESE Jean-Baptiste, directeur d'assurances
4.55 POCHON François, employé de banque
4.56 RAMIQUI Kastriot, apprenti
4.57 RODUIT Florent, économiste
4.58 STREICHER Bibiana, infirmière, spécialiste en assurances maladie

Liste No 5 Les Verts

Cette liste est apparentée à la liste No 2 Socialistes & Alliés de gauche

- 5.1 WALTHER Caleb, conseiller communal, enseignant
5.2 ALLENBACH Christian, conseiller communal, médecin retraité
5.3 BARBEY Stéphane, conseiller communal, juriste
5.4 BLANC Olivier, conseiller communal, traducteur
5.5 BONGARD Michel, conseiller communal, biologiste
5.6 CHIARADIA Florian, archéologue
5.7 DEGERAB Bassam, ingénieur
5.8 KUNDERT Yves Laurent, conseiller communal, chef de vente dipl.féd.
5.9 LEMMENMEIER Ludwig, conseiller communal, indépendant
5.10 MASTROPAOLO Aurelio d'Alba, conseiller communal, médecin
5.11 MÜLLER Magdalena, conseillère communale, retraitée
5.12 VOUILLOZ Patricia, secrétaire de direction
5.13 WALTHER Eric, conseiller communal et député, éducateur et enseignant spécialisé

Les candidats à la Municipalité

Liste No 1 - MONTREUX-LIBRE

GÉTAZ Emmanuel
STAEGER Alexandre

Liste No 2 - UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE

BUCHET BULLIARD Catherine

Liste No 3 - PARTI LIBÉRAL - RADICAL

WEHRLI Laurent
NEUKOMM Christian
ROCHAT Pierre
WILLI Edith

Liste No 4 - Les Verts

WALTHER Caleb

Liste No 5 - PARTI SOCIALISTE

FEISSLI Alain
GOTE Irina
PELLET Jacqueline

HABITANTS DE MONTREUX

Le temps est venu de choisir vos nouvelles Autorités!

Les candidats ci-dessous attendent vos votes. Ne les décevez pas. Chaque voix compte! A vous de choisir qui dirigera la Commune au cours de la prochaine législature, qui s'étendra sur 5 ans, soit jusqu'en 2016. Les nouveaux membres du Conseil communal et de la Municipalité entreront en fonction le 1er juillet 2011.

L'ordre des partis est tiré au sort. Nous vous donnons ci-dessous les listes dans l'ordre voulu par le hasard du tirage au sort:

Liste No 1 UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE

- 1.1 BUCHET BULLIARD Catherine, conseillère communale, psychologue du travail
1.2 GIANNONE Salvatore, conseiller communal, conseiller en assurances
1.3 MEICHTRY Franco, conseiller communal, entrepreneur
1.4 SCHNEIDER Edgar, conseiller communal
1.5 MAILLARD Marcello-Pierre, conseiller communal, fonctionnaire postal
1.6 BAUMANN Juliane, conseillère communale, assistante dentaire
1.7 ROCHAT Jean Daniel, conseiller communal, comédien
1.8 GAINAT Christian, fonctionnaire
1.9 TANNER Raphaël, collaborateur scientifique
1.10 JOST Marcel, entrepreneur de pompes funèbres

Liste No 2 SOCIALISTES & ALLIÉS DE GAUCHE

Cette liste est apparentée à la liste No 5 Les Verts

- 2.1 FEISSLI Alain, conseiller municipal, mécanicien, Clarens
2.2 GOTE Irina, conseillère communale, commerçante d'art, Brent
2.3 PELLET Jacqueline, conseillère communale, directrice d'école, Montreux
2.4 BÉCHERRAZ Christian, conseiller communal, technicien, Montreux
2.5 BOREL Xochitl, secrétaire d'édition, Montreux
2.6 BRÜLHART Francis, conseiller communal, commercial, Montreux
2.7 BÜRKI Christian, employé communal, Montreux
2.8 CALVO Felice, conseiller communal, retraité, Montreux
2.9 CHEVALLIER Charlotte, employée de commerce, Chernes
2.10 DI SESSA Mario, conseiller communal, installateur sanitaire, Clarens
2.11 FEISSLI Carollanne, étudiante, Clarens
2.12 FEMIA Bruno, dessinateur-architecte, Clarens
2.13 GAILLET Priska, conseillère communale, employée postale, Glion
2.14 GFELLER Olivier, conseiller communal, enseignant, Montreux
2.15 GOLAZ Denis, conseiller communal, enseignant, Chailly
2.16 GORI Mario, musicien, Montreux
2.17 GOTE Armin, juriste, employé de banque, Brent
2.18 GROUX André, conseiller communal, secrétaire syndical, Chernes
2.19 HUYS Antony, conseiller communal, sales manager, Glion
2.20 IMHOF Alain, conseiller communal, avocat, Chernes
2.21 JAHANGIRI Ahmad, conseiller communal, Dr en chimie, Clarens
2.22 JORGE José, conseiller communal, professeur HES-S2, Montreux
2.23 KAMMER Jean-Bernard, conseiller communal, employé de commerce, Territet
2.24 KAYACHIAN Michaël, étudiant, Montreux

- 2.25 KIALA Jean-Jacques, conseiller communal, enseignant, Montreux
2.26 LAVASSANI Massoud, conseiller communal, pharmacien, Clarens
2.27 LAZAR Constantin Adrian, ingénieur, Brent
2.28 LEYVRAZ Sabine, conseillère communale, étudiante en travail social, Clarens
2.29 MAMMARELLA Claudio, technicien, Territet
2.30 MANZINI Daniel, conseiller communal, enseignant, Clarens
2.31 MORISOD Georgette, conseillère communale, retraitée, Montreux
2.32 MUGGLI Marcel, dessinateur-architecte, Clarens
2.33 NEFF Amira, coordinatrice de l'Association Passerelles, Montreux
2.34 NUSSBAUM Pierre-Yves, conseiller communal, technicien, Chernes
2.35 PACCAUD Marc, étudiant, Montreux
2.36 RADULJICA Olivier, enseignant, Chernes
2.37 RASU Balarajan, conseiller communal, garçon de cuisine, Montreux
2.38 RIEDO Marcel, conseiller communal, ingénieur de mesure CFF, Chailly
2.39 SALVATI Arturo, hair stylist, maîtrise fédérale, Montreux
2.40 SALVATI Vincenzo, aide-soignant, Clarens
2.41 SANTIAGO Julio, conseiller communal, indépendant, Clarens
2.42 SCHERLY Myriam, apprentie employée de commerce, Montreux
2.43 SILLERI Domenico, conseiller communal, retraité, Clarens
2.44 SPASOJEVIC Bosiljka, interprète, Montreux
2.45 THIYAGARAJA Ganes, chauffeur de taxi, Clarens
2.46 TILLE Gilbert, conseiller communal, mécanicien-chauffeur, Glion
2.47 VAIRAVANATHAR Saseenthiran, soudeur, Clarens
2.48 VERME Enzo, conseiller communal, agent de roulement, Clarens
2.49 WICHT Guillaume, Président du Conseil communal, étudiant, Montreux
2.50 ZULAUF Michel, conseiller communal, enseignant, Territet

Liste No 3 MONTREUX-LIBRE

- 3.1 GETAZ Emmanuel, conseiller communal, directeur de production
3.2 STAEGER Alexandre, conseiller communal, juriste
3.3 PRIVET Christophe, conseiller communal, directeur de projet informatique
3.4 GUDET Claire-Lise, conseillère communale, enseignante
3.5 BRÜCHER Marcelle, conseillère communale, professeur HEIG
3.6 BUHOLZER Jean-Pierre, conseiller communal, retraité
3.7 TSCHOPP Dian Sari, directrice
3.8 TSCHOPP Vincent, policier
3.9 SUCUR MIRAFIORE Ljubinka, employée de commerce
3.10 TAFELMACHER Philippe, retraité
3.11 SCHÄRER Quentin, étudiant en administration publique
3.12 OCH Mathias, designer
3.13 DIOP Alioune, employé service assistance aéroport de Genève
3.14 AUBRY Yves, directeur

Liste No 4 PARTI LIBÉRAL - RADICAL

- 4.1 NEUKOMM Christian, conseiller municipal, pharmacien
4.2 ROCHAT Pierre, conseiller municipal, directeur d'EMS
4.3 WEHRLI Laurent, conseiller municipal et député, indépendant
4.4 WILLI Edith, conseillère municipale, responsable de projets
4.5 AUBORT Patrick, conseiller communal, paysagiste
4.6 BAYS Jean-Richard, conseiller communal, adjoint administratif - dessinateur DAO
4.7 BORLAT Alain, conseiller communal, chef d'entreprise
4.8 CHEVALLEY Edmond, conseiller communal, transporteur, retraité
4.9 CHEVALLEY Julien, conseiller communal, chef d'entreprise
4.10 CORNARO Yves, conseiller communal, photographe, directeur
4.11 DESBAILLETS Sophie, conseillère communale, juriste, secrétaire générale d'hôpital
4.12 DEMARTINI Lorenzo, conseiller communal, dessinateur sanitaire
4.13 DUMOULIN Coralie, conseillère communale, conseillère fiscale
4.14 FAUCONNIER Claire Marie, conseillère communale, retraitée
4.15 FILIPPONE Joseph dit Joe, conseiller communal, architecte
4.16 FORCLAZ Jean-Marc, conseiller communal, ingénieur EPFL
4.17 FURRER Grégoire, conseiller communal, producteur d'humour
4.18 GAILLOUD Jean-François, conseiller communal, organisateur d'événements
4.19 GONZALEZ Francis, conseiller communal, employé de commerce, directeur financier
4.20 GOSEWINKEL Rolf, conseiller communal, retraité
4.21 GRANATO Michel, conseiller communal, responsable sécurité et environnement
4.22 GRANGIER Carole, conseillère communale, pharmacienne
4.23 GRET Bernard, conseiller communal, ingénieur HES
4.24 GROGNOZ Patrick, conseiller communal, informaticien
4.25 GUDET Nicolas, conseiller communal, architecte EPFL-SIA
4.26 HESS Yanick, conseiller communal, œuvre établissement secondaire
4.27 KREBS Yann, conseiller communal, employé de commerce - assurances
4.28 MARK Olivier, conseiller communal, économiste d'entreprise
4.29 MEICHTRY Charles, conseiller communal, expert réviseur agréé
4.30 POSTERNAK Michel, conseiller communal, Dr ès sciences, ancien chargé de cours EPFL
4.31 SCHMID Bernard, conseiller communal, gérant de fortune
4.32 SCHMID Jean-Pierre, conseiller communal, architecte EPFL-SIA
4.33 SCHOENEICH Heinz, conseiller communal, ingénieur géomètre breveté, EPFL
4.34 SPAHN Pierre-André, conseiller communal, assureur
4.35 THOMANN Rudolf, conseiller communal, architecte
4.36 TSCHOPP Bernard, conseiller communal, hôtelier
4.37 VERNIER Christian, conseiller communal, représentant



VOTATION PRATIQUE

Comment, quand et où voter

Qui peut voter? Qui peut être élu?

Toute personne répondant aux critères ci-dessous a le droit de participer aux élections communales (droit de vote et d'éligibilité):

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la Commune et inscrits au rôle des électeurs (registre civique);
- les étrangers, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, selon les droits issus de la Constitution vaudoise entrée en vigueur le 1er avril 2003, pour autant qu'ils remplissent les conditions suivantes et soient inscrits au rôle des électeurs:
 - résidence continue en Suisse durant les

10 dernières années au moins (au bénéfice d'une autorisation B, C, N, S, F, A ou L);

- domicile continu dans le canton de Vaud durant les 3 dernières années au moins (au bénéfice d'une autorisation B, C, N, S ou F);
- domicile actuel dans la Commune (au bénéfice d'un permis B ou C).

Où voter?

- Par correspondance, dès réception de l'enveloppe de vote;
- les dimanches de scrutin, de 9h00 à 11h00, dans les bureaux de vote de Clarens (Collège de la Gare) et de Montreux (Établissement scolaire de Montreux-Est);



Archives de Montreux

SAVIEZ-VOUS

... à quoi ressemblait une carte de vote en 1824?

Le calendrier des élections 2011

Lundi 24 janvier, 12h00 Dernier délai pour le dépôt des candidatures pour les élections du 13 mars

Dimanche 13 mars Election du Conseil communal et 1er tour de l'élection de la Municipalité

Mardi 15 mars, 12h00 Délai de candidature pour le second tour de l'élection de la Municipalité du 3 avril

Dimanche 3 avril Municipalité, 2e tour

Mardi 5 avril, 12h00 Délai de candidature pour le 1er tour de l'élection du Syndic le dimanche 15 mai

Dimanche 15 mai Election du Syndic, 1er tour

Mardi 17 mai, 12h00 Délai de candidature pour le second tour de l'élection du Syndic du 5 juin

Dimanche 5 juin Election du Syndic (2e tour éventuel)

Que faut-il savoir pour voter valablement?

Votre vote sera valable si vous:

- utilisez exclusivement le matériel électoral officiel;
- mettez dans l'enveloppe jaune une seule liste de chaque objet (Conseil communal et Municipalité), pré-imprimée ou manuscrite;
- inscrivez lisiblement, de votre main, vos adjonctions et modifications;
- différenciez les candidats portant le même nom en ajoutant le numéro d'ordre (obligatoire), le prénom ou la profession.

Votre vote sera nul si:

- votre bulletin n'est pas ma-

nuscrit mais établi à la machine à écrire ou autre;

- vous avez ajouté une annexe agrafée ou collée;
- vous mettez dans l'enveloppe 2 ou plusieurs listes de contenu différent pour la même élection;
- votre bulletin comporte des inscriptions injurieuses, inconvenantes ou sans rapport avec l'élection;
- vous utilisez une enveloppe ou un bulletin non officiel.

Votre vote sera corrigé et les mentions biffées si:

- vous avez inscrit des noms au dos du bulletin;
- vous avez inscrit des noms en surnombre par rapport au nombre de sièges à pourvoir;
- vos modifications ou adjonctions sont illisibles ou équivoques;
- les candidats portant le même nom (voire prénom) ne peuvent être identifiés avec certitude.



Election du Conseil communal

Chaque électeur dispose de 100 voix, soit autant qu'il y a de conseillers à élire. Seuls les candidats «officiels» sont éligibles. Le Conseil communal est élu selon le système de la représentation proportionnelle, c'est-à-dire que chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de suffrages recueilli par sa liste.

A savoir :

en cas de vote pour moins de 100 candidats, les suffrages non utilisés sont attribués au parti dont la dénomination figure en tête du bulletin. En tant que suffrages «complémentaires», ils bénéficieront à ce parti lors de la répartition des sièges.

Par contre, si le bulletin ne comporte pas de dénomination de parti, les suffrages non utilisés sont perdus.

Comment voter :

- utiliser un bulletin de parti tel quel, sans le modifier;
- le modifier en biffant un ou plusieurs noms sans les remplacer (mais en laissant au moins un nom);
- le modifier en remplaçant ou en ajoutant un ou plusieurs candidats officiels, mais sans dépasser le nombre de sièges à pourvoir;
- le modifier également en remplaçant la dénomination du parti par celle d'un autre parti en compétition;
- répéter (cumuler) le nom d'un candidat en le portant une seconde fois à la main, ou inscrire deux fois à la main le nom d'un candidat d'un autre parti;

- utiliser le bulletin vierge destiné au vote manuscrit, en y inscrivant ou non la dénomination d'un parti et en ajoutant le n° d'ordre et le nom d'un ou plusieurs candidats de votre choix.

Votre vote sera corrigé et les mentions biffées si :

- vous mentionnez plus de deux fois le nom d'un candidat;
- vous utilisez des guillemets ou des mots comme «idem», «dito», etc. pour cumuler un candidat;
- vous votez pour une personne dont le nom ne figure sur aucun bulletin.

Election de la Municipalité

Chaque électeur dispose de 7 suffrages, pour chacun des 7 sièges à pourvoir. Il est possible de voter soit pour les candidats officiels, soit pour n'importe quel citoyen jouissant des droits civiques dans la Commune.

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours. Ce système exclut le cumul. Il est donc inutile de mentionner plus d'une fois le nom d'un candidat, comme il est inutile d'inscrire plus de 7 noms.

Comment voter :

- utiliser un bulletin de parti tel quel, sans le modifier;
- modifier un bulletin en biffant un ou plusieurs noms sans les remplacer;
- modifier un bulletin en remplaçant et en ajoutant des candidats (sans dépasser 7 noms);
- remplir un bulletin à la main.

Seront élus au premier tour les candidats obtenant la majorité absolue (c'est-à-dire au moins la moitié des bulletins valables + 1 vote).

Le second tour permet d'attribuer les sièges restants. Dans certains cas, lorsque le nombre de candidats est égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, une élection tacite est possible au second tour et le peuple n'est pas appelé aux urnes.

Election du Syndic

L'un (ou plusieurs) des Municipaux élus peut se porter candidat à l'élection du Syndic. S'il n'y a qu'un seul candidat, celui-

Avis aux électeurs

Ne vous inquiétez pas si votre enveloppe de vote jaune porte la mention CH-VD-CO, alors que votre carte de vote ne mentionne que CO. Il s'agit d'une erreur survenue lors de la mise sous pli par le canton et qui ne porte pas à conséquence.

ci est élu tacitement. Dans le cas contraire, le peuple est appelé aux urnes. Le Syndic est élu selon le système majoritaire à 2 tours, en respectant les mêmes règles que l'élection de la Municipalité.

Toutes les informations relatives aux élections se trouvent également sur le site internet de la Commune : www.commune-de-montreux.ch

**Habitants de Montreux
Le temps est venu de choisir vos nouvelles Autorités !**





UN ESPACE D'EXPRESSION Tribune libre aux partis

Dans le cadre de cette édition spéciale élections, la Municipalité a choisi d'offrir un espace d'expression à chaque parti en lice. Voici leur message aux citoyens.

PLR Les Libéraux-Radicaux

PARTI LIBERAL - RADICAL

Les objectifs du PLR: assurer la prospérité sans aucun relâchement. Innover et voir loin, avec de grands projets qui nous font rêver! Soigner l'urbanisme en ville et dans nos villages. Fluidifier les transports publics et privés. Développer des logements abordables. Investir pour l'avenir. Pérenniser nos manifestations-phares. Soutenir les initiatives privées et favoriser l'implantation d'entreprises. Améliorer la sécurité. Optimiser l'administration communale. Favoriser la coopération régionale. Baisser les impôts, surtout pour les jeunes familles. Planifier une politique d'investissement bien gérée.



PARTI SOCIALISTE

Les valeurs fondamentales du parti socialiste seront toujours la solidarité et la justice sociale. Ce sont ces idéaux qui motivent nos militants et nos élus. Durant la prochaine législature, nous souhaitons améliorer le quotidien des Montréusiennes et des Montréusiens particulièrement dans trois domaines: le logement, les garderies et les transports publics. Nous nous engageons à œuvrer

pour que Montreux soit une commune rayonnante, attentive aux plus fragiles de notre société et enviée pour sa qualité de vie.



MONTREUX LIBRE

Montreux Libre veut protéger le patrimoine architectural. Après avoir sauvé le parc Etraz, nous voulons plus de parcs publics à Clarens, y compris sur la place Amida.

Montreux doit développer les logements à loyer abordable et lutter contre les volets clos (20% des logements!). Ceux-ci sont une gangrène, engendrant spéculation, hausse des loyers et mort des commerces. Nous souhaitons un concept de sécurité qui intègre une présence policière proche, la baisse de la pollution en ville et une meilleure sécurité de l'emploi pour les parents grâce à des solutions de garde accrues pour leurs enfants.



LES VERTS

Les Verts défendent la qualité de la vie et la protection de l'environnement, tout en soutenant une politique sociale et économique cohérente. Au niveau local, nous prônons des mesures concrètes. Nous nous engageons

pour la mobilité douce, pour une urbanisation conviviale, pour freiner la spéculation immobilière, pour mettre en valeur la biodiversité.

Cette politique, nous voulons la mener avec vous, habitantes et habitants de Montreux. En votant pour les Verts, vous exprimez votre volonté de faire de Montreux une commune où il fait bon vivre.



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE

Vous désirez que cela bouge à Montreux, alors votez UDC! Après quelques mois d'interventions ciblées au conseil communal, il semblerait que la volonté des politiciens montréalais ne soit pas vraiment au changement mais plutôt au status quo. Fort du travail que nous avons commencé à accomplir, nous ne nous satisfaisons plus de dossiers peu étayés. Anticipons les problèmes de demain, défendons une conception à moyen voire long terme d'un Montreux 2016 incontournable et dynamique, développons nos investissements avec une vraie vision stratégique, construisons des logements pour tous et intégrons nos spécificités régionales voilà ce que nous souhaitons pour notre magnifique commune où il fait bon vivre.

Candidats des partis à la Municipalité

Liste N° 1 - Montreux-Libre



GÉTAZ
Emmanuel



STAEGER
Alexandre

Liste N° 2 - Union démocratique du centre



BUCHET BULLIARD
Catherine

Liste N° 3 - Parti libéral - radical



WEHRLI
Laurent



NEUKOMM
Christian



ROCHAT
Pierre



WILLI
Edith

Liste N° 4 - Les Verts



WALTHER
Caleb

Liste N° 5 - Parti socialiste



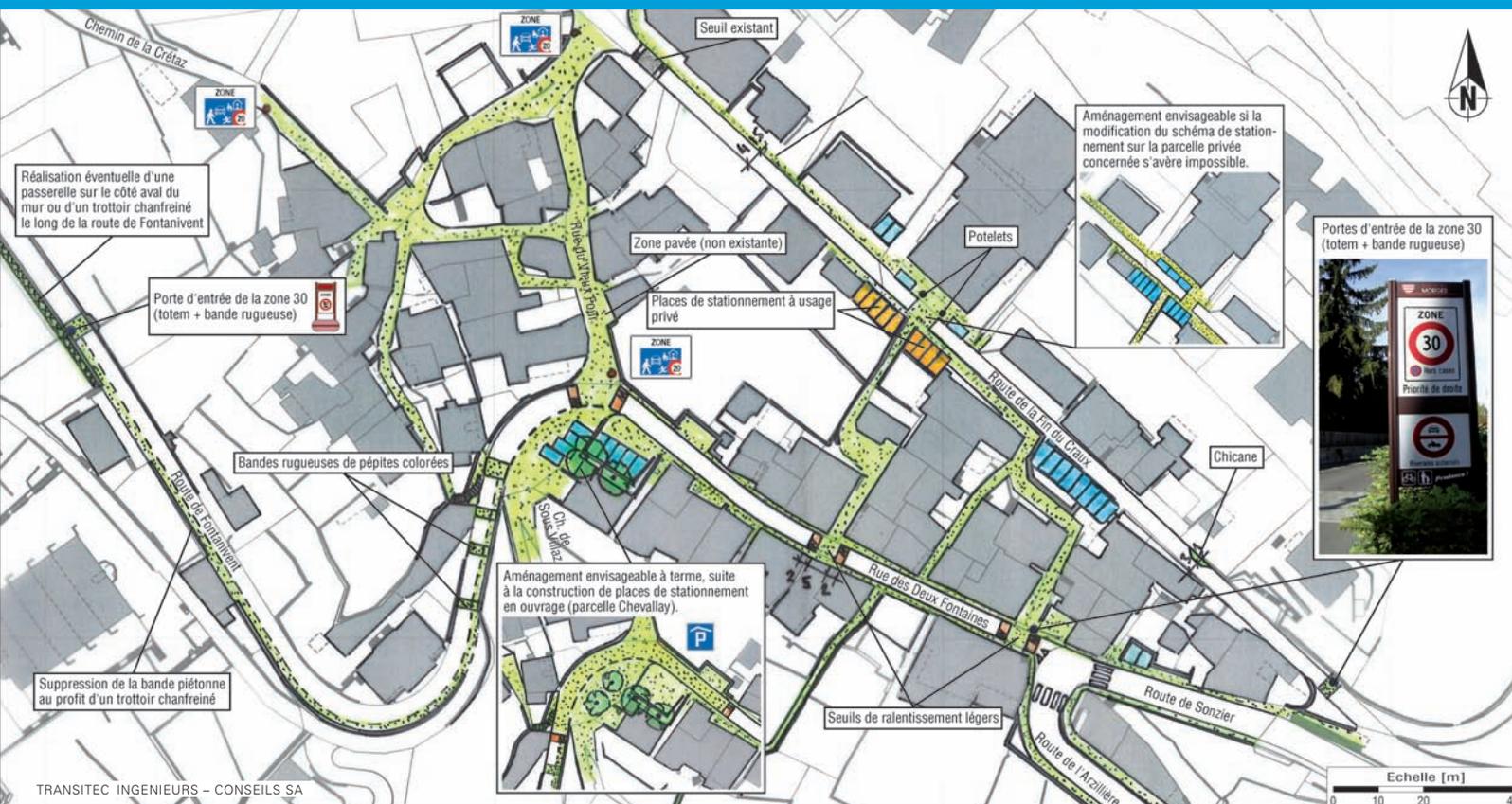
FEISSELI
Alain



GOTE
Irina



PELLET
Jacqueline



Principes d'aménagement proposés

MOBILITÉ À CHERNEX

Un dialogue constructif a été instauré

Les choses bougent à Charnex. La Municipalité prend des mesures urgentes suite à la séance d'information publique qui s'est tenue le 14 décembre dernier.

Présenté à la population de Charnex, l'avant-projet du schéma directeur des déplacements de Charnex a été enrichi des remarques et souhaits émis par la nombreuse assistance. Un dialogue constructif a pu être ainsi instauré. Les réflexions, observations et propositions émises par les quelque 200 habitants présents lors de cette rencontre ont toutes été analysées en termes de faisabilité. Des mesures urgentes sont prévues (voir l'encadré).

Le projet de mise en place d'une zone 30 km/h dans le Village, faisant suite à l'étude du schéma directeur des déplacements de Charnex, doit pour sa part encore être formellement validé par le Canton. Sa réalisation pourrait débuter au premier semestre 2012, si la procédure se déroule normalement.

Quant à l'avant-projet pour l'aménagement d'un nouveau trottoir à la route de la Fin-du-Craux, il a été transmis au Canton pour consultation préala-

ble. La réalisation de ces travaux pourrait être envisagée en 2012, pour autant que la procédure se déroule de façon optimale.

Enfin, un projet de construction privé au centre du Village a beaucoup intéressé l'assistance. Sa réalisation apporterait une réponse au problème du stationnement, offrirait des cheminements piétonniers et permettrait la création d'une place de Village par l'élimination du parcage actuel en surface à proximité du Café du Raisin.

Les mesures urgentes prévues :

- mise en place d'un sens unique au chemin de Sous-Villaz, jusqu'au sentier de la Cornière;
- création d'une zone de dépose au chemin de Sous-Villaz pour les parents conduisant leurs enfants à l'école;
- modification et augmentation des places de stationnement au chemin de Sous-Villaz;
- circulation interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes dans la rue du Vieux Four (ayants droits exceptés), afin de favoriser le passage en sécurité des piétons dans cette rue étroite;
- amélioration de la sécurité du carrefour de la rue des Deux-Fontaines avec la route de Sonzier et celle de l'Arzillière, grâce à la création de deux places de stationnement et la mise en place d'un élément modérateur (bac à fleurs); cette solution permettra de tranquilliser le trafic descendant de Sonzier tout en complétant l'offre en places de parc proches du centre du Village.

Plus d'informations auprès du Service des travaux publics, 021 962 77 30 et sur www.commune-de-montreux.ch, colonne des actualités.

MONTREUX PRATIQUE

Adresses utiles, agenda.....

La Police du commerce a déménagé

Depuis le lundi 7 février 2011, la cellule Police du commerce a rejoint les locaux de Police Riviera à Clarens.

Le nouveau numéro de téléphone est le 021 966 83 87. (courriel info@police-riviera.ch).

Les courriers sont à adresser à la rue du Simplon 38, 1800 Vevey.

Cartes journalières CFF en vente à l'Office du tourisme pour 40 francs

Dès le 1er avril, les cartes journalières CFF réservées aux habitants de la Commune seront vendues à l'office du tourisme de Montreux, situé sur les quais, et non plus dans les locaux de l'administration. L'office du tourisme a l'avantage de proposer des plages horaires plus larges. Il est notamment ouvert le samedi et le di-

manche. La preuve de résidence sur la Commune devra toujours être fournie (facture télécom ou de la Romande Energie). **Par ailleurs, les CFF ayant augmenté le tarif des cartes journalières, la Commune adapte son prix de vente, la carte journalière passant de 30 à 40 francs dès le 1er avril.**



Numéros d'urgence

Urgence médicale	144
Police	117
Pompiers	118
Médecin de garde et dentiste de garde	0848 133 133
Urgences psychiatriques	0800 779 779
Police Riviera	021 966 83 00
Pharmacies de garde	021 966 83 00
Hôpital Riviera site de Montreux	021 966 66 66
Hôpital Riviera site de Vevey	021 923 40 00

Administration communale

Standard général	021 962 77 77
Site internet communal www.commune-de-montreux.ch	
Adresse courriel générale commune@comx.org	
Secrétariat municipal: Grand-Rue 73	021 962 77 77
Archives de Montreux: Alexandre-Vinet 8, archives@comx.org	021 983 18 10
Bibliothèque municipale Montreux-Veytaux: biblio@comx.org	021 963 33 29
Office de la population: av. des Alpes 18, rens@comx.org	021 962 78 50

Finances: Grand-Rue 73, finances@comx.org	021 962 77 90
--	---------------

Personnel: av. des Alpes 22, personnel@comx.org	021 962 77 86
---	---------------

Domaines et bâtiments: rue du Temple 11, batiments@comx.org	021 962 78 03
---	---------------

Travaux publics: rue de la Gare 30, travaux@comx.org	021 962 77 30
--	---------------

Urbanisme: rue de la Gare 30, urbanisme@comx.org	021 962 77 60
--	---------------

Centre social intercommunal: av. des Alpes 18, centre.social@comx.org	021 962 78 60
---	---------------

Voirie et espaces verts: rte de Brent 6, Chailly, voirie@comx.org	021 989 87 20
--	---------------

Economie, culture, tourisme et sport: Muraz 15, secretariat.ect@comx.org	021 964 56 11
--	---------------

Piscine de la Maladaire:	021 964 57 03
--------------------------------	---------------

Salle omnisports:	021 964 36 29
-------------------------	---------------

Défense incendie et secours (SDIS):	021 223 20 00
---	---------------

Police du Commerce, Clarens:	021 966 83 87
------------------------------------	---------------

Ecole: Etablissement primaire Montreux-Veytaux: ep.montreux@vd.ch	021 557 17 10
--	---------------

Etablissement secondaire Montreux-Est: es.montreux-est@vd.ch	021 557 17 70
---	---------------

Etablissement secondaire Montreux-Ouest: es.montreux-ouest@vd.ch	021 989 87 50
---	---------------

Animation Jeunesse et camps de vacances

Secrétariat: av. des Alpes 22, Montreux, smiths@comx.org	021 962 78 76 ou 77
---	---------------------

Centre de Loisirs Le Point: rue de la Gare 27, Montreux	021 962 78 78
---	---------------

Centre de loisirs La Virgule: rue du Collège 24, Clarens	021 961 92 27
--	---------------

Agenda

Bibliothèque

10 mars

19h30
«La Vallée de la Jeunesse»: spectacle de et par Eugène, Entrée libre et verre de l'amitié!



24 mars et 7 avril

18h30 à 20h
Ateliers slam avec l'Animation jeunesse

Chaque 1er lundi du mois

de 9h30 à 11h
«Lire avec son bébé» pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents.

13 avril

16h30 à 17h30
conte pour la jeunesse

14 avril

19h00
«Lectures à voix haute sur l'amour».

Archives

3 mars
14h30
salle paroissiale d'Etraz, conférence aux aînés sur l'importance des photos anciennes pour Montreux.

TMR

16 - 20 mars
«Voulà... c'est fait!»

5 - 17 avril
«Les Deux sont tombés sur la Tête»

Réservations sur www.theatre-montreux-riviera.ch ou par tél. du lundi au vendredi de 13h à 18h au 021 961 11 31.

Saison culturelle

Concerts et spectacles à l'Auditorium Stravinski (2m2c)

25 mars - 3 avril
Clins d'orgue sur Montreux

8 avril

Gala des jeunes talents du Conservatoire

26 - 30 avril

47^e Montreux Choral Festival

28 avril - 01 mai

Brass Band Euro Festival
Réservations au 021 962 21 19 ou sur www.saisonculturelle.ch

Forum communautaire Clarens

Samedi 2 avril

14h00
Salle paroissiale église Sainte-Thérèse à Clarens
Résultats et dialogues autour des entretiens réalisés avec les habitants de plus de 55 ans. Entrée libre et verre de l'amitié.

Contacts:
Francesco Casabianca au 079 451 10 02 ou
Lorena Discolo au 079 513 69 06



LE CHIFFRE 15'303 C'est le nombre de citoyennes et citoyens de la Commune de Montreux inscrits au rôle des électeurs au 7 février 2011. Sur ce nombre, on compte 11'484 Suisses et 3'819 étrangers.